

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 29 janvier 2021

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 29 janvier 2021

Date de la convocation : 22 janvier 2021

Heure d'ouverture de la séance : 19 h 30

Heure de la clôture : 22H30

Présents : Jean-Yves MÂCHARD, Jean-Pierre PASUTTO, Stéphane ANTHOINE-MILHOMME, Julien MOREL, Fabien COUTURIER, Christian JACQUEMOUD, Carine MULLER, Carine CHERAMY,

Absents excusés: Christelle ZUCCALLI, André DERISOUD

Mme AUBRY nous rejoint par téléphone à 19h45

Secrétaire de séance : Julien MOREL

1. Approbation du compte-rendu du vendredi 18 septembre 2020:

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu tel que présenté.

2. Décisions

Lecture est faite des deux décisions suivantes au Conseil Municipal:

DECISION N° 04/2020 : Désignation des représentants au comité de pilotage Natura 2000

Vu l'arrêté ministériel du 21 avril 2016 modifiant l'arrêté du 22 août 2006 portant désignation du site Natura 2000 Les Usse (zone spéciale de conservation) ;

Vu l'arrêté DDT-2016-1304 modifiant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 des Usse ZSC FR 8201718 – Directive Habitats ;

Vu l'article L.414-2 du Code de l'Environnement, ce comité de pilotage est composé des représentants élus des collectivités territoriales et de leurs groupements concernés, ainsi que des représentants des propriétaires, exploitants, utilisateurs des terrains et espaces inclus dans le périmètre ;

Vu la concertation menée en 2019, soldée par l'affirmation des collectivités à étendre le site Natura 2000 les Usse ;

Considérant que la commune de Vanzay fait partie des collectivités membres du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Les Usse » et doit donc désigner en son sein, un représentant élu ainsi que son suppléant, suite aux élections municipales de 2020.

DECIDE

Article 1 : Décide de nommer Mme Christelle ZUCCALLI, candidate titulaire, et Mr Fabien COUTURIER, candidat suppléant, représentants de la commune de Vanzay au Comité de Pilotage Natura 2000 Les Usse.

Article 2 : Le Conseil Municipal sera informé de cette décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée au SMECRU et à Mr. le Sous-Préfet.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 29 janvier 2021

DECISION N° 05/2020: Virement de crédits : budget de l'eau

Vu les crédits disponibles en section d'investissement au compte 2156 – Matériel spécifique d'exploitation,

Vu l'insuffisance de crédits en section d'investissement au compte 203 – Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion,

DECIDE

Article 1 : Monsieur Le Maire décide le transfert de crédits ci-dessous en section d'investissement:

- Du compte 2156 – Matériel spécifique d'exploitation: - 1 560 €

- Au compte 203 – Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion: + 1 560 €.

Article 2 : Ce virement de crédits sera porté à la connaissance de Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Article 3: Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ❖ Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Julien-en-Genevois
- ❖ Madame la Trésorière de Frangy Seyssel

3. Budget 2021 – Dépenses d'investissement – Crédits autorisés – Budget Principal

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à l'échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émises dans les conditions ci-dessus.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit :

Chapitre 21 : 61 300€ X 1/4 = 15 325 €

Chapitre 23 : 323 631.09 € X 1/4 = 80 907.77 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, donne son accord à l'unanimité.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 29 janvier 2021

4. Budget 2021 – Dépenses d'investissement – Crédits autorisés – Budget de l'Eau

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à l'échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émises dans les conditions ci-dessus.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit :

Chapitre 20 : 3 560 € X 1/4 = 890 €

Chapitre 21 : 11 056.80 € x 1/4 = 2 764.20 €

Chapitre 23 : 81000.80 € X 1/4 = 20 250.20 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, donne son accord à l'unanimité.

5. Eau potable - Actualisation du prix de vente aux abonnés

Vu l'augmentation du tarif de l'eau vendu aux communes adhérentes par le Syndicat mixte des Eaux de Bellefontaine et Semine,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier les tarifs de l'eau pour la période 2021 soit du 01/09/2020 au 31/08/2021, et de fixer comme suit le prix de l'eau potable aux abonnés :

Tarif applicable à partir du prochain relevé d'eau :

- facturation à usage **professionnel** : **1.68€/m3**
- facturation à usage **non professionnel** : **1.88€/m3**
- taxe de location de compteur : **35€**

Dit que la taxe applicable à la location de compteur sera proratisée.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 29 janvier 2021

6. Cimetière – Actualisation du prix de vente des concessions

Considérant que le prix de vente des concessions de terrain au cimetière communal n'a pas été révisé depuis 2005,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le tarif des concessions trentenaires dans le cimetière communal à 50€ le m².

Décide de laisser le tarif des cases de columbarium trentenaires dans le cimetière communal à 650€.

7. Remise gracieuse

Monsieur le Maire expose avoir reçu deux demandes de remise gracieuse sur des factures d'eau

* Concernant la facture 2020-005-000157 du 29 septembre 2020 d'un montant de 430.68€, Mr le Maire explique qu'une fuite au niveau du compteur a été constatée en octobre 2019 et réparée. Le syndicat des eaux a constaté cette réparation. La moyenne des trois dernières années est de 74 m³.

Compte-tenu de cette réparation, Mr le Maire soumet au Conseil Municipal une remise gracieuse de 243.80€.

* Concernant la facture 2020-005-000097 du 29 septembre 2020 d'un montant de 562.12€. Après vérification, il ne s'agit pas d'une fuite sur le réseau, Monsieur le Maire explique que la consommation moyenne de cette habitation des trois dernières années est de 121 m³.

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal une remise gracieuse exceptionnelle de 275.60€, charge à l'habitant de résoudre le problème dans son habitation.

Vu la délibération N° DEL 2020 02 011 du 06/03/2020 fixant les tarifs de l'eau pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable pour les deux demandes de remise gracieuse d'un montant de 243.80€ et de 275.60€ relatives aux factures N°2020-005-000157 et N°2020-005-000097 du 29 septembre 2020,
Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget eau 2021.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ces dossiers.

8. Questions diverses

❖ Syndicat de Rivières "les Usses": A compter de janvier 2021, le document d'objectifs du site Natura 2000 les Usses sera révisé. Pour cela, le Syndicat de Rivières des Usses a mandaté un bureau d'études qui sera amené à pénétrer sur les propriétés privées non closes ou closes afin d'effectuer un diagnostic et des inventaires. En cas de doute, contacter le secrétariat de mairie ou le SMECRU.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 29 janvier 2021

Les résultats, par rapport aux différentes études, sont réels. Il est maintenant nécessaire de maintenir ces améliorations.

Carine MULLER constate également la différence avec la mise en place des chicanes.
Mr le Maire propose de remplacer les chicanes par des séparateurs de voie qui pourront accueillir des jardinières.

Le Département étudie toujours la possibilité de rendre cette route communale.
Les élus s'interrogent sur le coût pour la commune et des diverses possibilités (parking, dos d'âne, jardinières...).

❖ Salle des Associations: Suite aux travaux effectués, Mr le Maire souhaite qu'une réflexion soit faite sur la possibilité de louer pour des manifestations.

❖ Chemin du Moulin: Le secrétariat a reçu un courrier de mécontentement concernant le déneigement et les travaux. Il est rappelé que le sel est utilisé uniquement pour les endroits dangereux de la commune.

Concernant les travaux, l'enrobé devrait être fait dans le printemps.

Les élus rappellent également que cette place est entretenue par la commune mais qu'elle appartient à tous les habitants de Mons.

❖ Photovoltaïques: Après consultation d'une entreprise pour la pose de panneaux sur le toit de la mairie, les appartements ne pourraient pas être alimentés. Ces panneaux pourraient uniquement subvenir au besoin de la mairie, la société propose également un rachat d'électricité. Une subvention pourrait être demandée sur ce dossier. Une étude va être transmise aux élus.

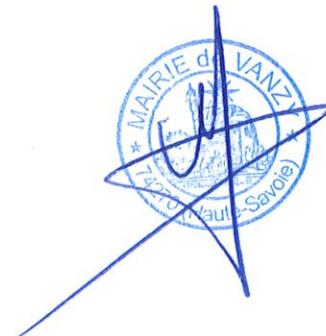
❖ L'employé technique demande sa mutation. Après discussion, il souhaite intégrer une collectivité plus grande.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h30.

Le secrétaire de séance,
Julien MOREL



Le Maire,
Jean-Yves MÂCHARD



DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 29 janvier 2021

❖ Covid: Des tests sont réalisés sur les communes de Seyssel et Angletfort.

❖ Mr le Maire donne des informations sur l'intercommunalité:

La gendarmerie de Frangy va être déplacée sur Seyssel dans les années à venir. Il y aura 17 gendarmes pour les 23 communes de la Haute-Savoie et 4 communes de l'Ain (territoire CCUR).

La trésorerie de Frangy a fermé ses portes au 1^{er} janvier 2021. Elle a été transférée à la trésorerie de Rumilly. Une personne est affectée pour les collectivités du territoire.

Un bureau France service sera mis en place avec différents partenaires. Des permanences seront mises en place pour les particuliers (impôts, sécurité sociale, gendarmerie..).

Collecte des déchets ménagers: La volonté des élus de la CCUR est de remplacer les bacs OM à roulettes par des conteneurs de 5 m³ en point de regroupement afin d'optimiser les tournées de collecte (jusqu'à 30 % de gain sur le coût de collecte soit jusqu'à environ 100 000 €/an).

Deux solutions ont été proposées: soit des conteneurs semi-enterrés avec un coût de 5000€ pour la commune, soit des conteneurs aériens pris en charge intégralement par la Communauté de communes, la commune devra uniquement mettre à disposition les emplacements.

Les élus discutent des possibilités, il en ressort que les conteneurs aériens pourraient être déplaçables si besoin.

Mr le Maire informe également que les conteneurs, Route de Martian, seront regroupés à un seul endroit. Un encadrement sera mis en place pour délimiter l'emplacement.

Un conteneur à carton pourrait être disposé sur chaque commune. Mme AUBRY informe que les cartons recoltés peuvent être revendus. Mr le Maire explique que tout les matériaux, recoltés en déchetterie, sont revendus pour y être recyclés.

❖ Panneaux de signalisation: Mr le Maire propose l'achat de panneaux de signalisation pour la sécurisation de tous (miroir, sens unique, stop..)

Mr COUTURIER souhaite que les bouches d'égout sur la route de Chatenod soient surelevées et qu'une borne réfléchissante soit déposée au bas de la départementale.

Une habitante souhaite que la commune investisse dans des panneaux pour la sécurité des enfants. Des dessins ont été demandés aux enfants de la commune. Ces derniers seront reproduits sur des panneaux de signalisation.

Vous pouvez encore nous transmettre les propositions de vos enfants!

❖ Vitesse Route de Martian: compte-rendu des données de comptages sur la RD314 par le département:

Année des contrôles	Sens de circulation		Moyenne des vitesses en journée	
	RD1508 →RD992	R992 →RD1508	RD1508 →RD992	R992 →RD1508
2015	184 passages	236 passages	50	53
2019	104 passages	126 passages	27	28
2020	62 passages	50 passages	25	25